



Communiqué de presse

Mende, le 2 juillet 2018

Premières mesures urgentes relatives à un virage accidentogène sur la RN106

Suite à l'accident de transport de matières dangereuses survenu le 8 juin 2018 sur la commune d'Ispagnac, Christine WILS-MOREL, préfète de la Lozère vient de prendre les premières mesures urgentes concernant le virage accidentogène au lieu -dit Nozières.

En effet, une première réunion s'était déroulée à la préfecture de la Lozère le 11 juin 2018 afin

- de réaliser un point de situation précis avec l'ensemble des acteurs concernés sur l'accident
- de proposer les mesures à mettre en place, possiblement, afin que cette situation ne se renouvelle pas.

Une deuxième réunion publique à initiative de Mme le maire d'Ispagnac s'est déroulée ce lundi 18 juin durant laquelle Mme la préfète a exposé les mesures relatives à la sécurisation du virage suite à ses démarches effectuées auprès de la DREAL et de la DIR Massif Central.

Ainsi, la limitation de vitesse à 30km/h ou 50 km/h au lieu de 70 pour les poids-lourds sur les zones les plus dangereuses a été actée par arrêté préfectoral*. Les panneaux de signalisation de limitation de vitesse sont installés.

La signalisation de la dangerosité du virage sera également renforcée. L'installation d'un panneau lumineux est en cours d'étude.

Par ailleurs, la réalisation d'une étude globale sur cette portion de RN106 va permettre de diagnostiquer les travaux nécessaires pour limiter les facteurs accidentogènes.

*L'arrêté est consultable sur www.lozere.gouv.fr